FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION POUR
LES DOMMAGES DUS
A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

ASSEMBLEE
15ème session
Point 29 de l'ordre du jour

FUND/A.15/25/Add.2
5 octobre 1992

Original: ANGLAIS

DIVERS

OCTROI DU STATUT D'OBSERVATEUR

Note de l'Administrateur

1 L'Administrateur a été informée que les gouvernements de la République du Panama et la République des Philippines envisagent d'adhérer à la Convention portant création du Fonds. Ces gouvernements ont demandé à bénéficier du statut d'observateur auprès du FIPOL.

2 Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de l'Assemblée et après avoir consulté les Présidents de l'Assemblée et du Comité exécutif, l'Administrateur a invité les gouvernements du Panama et des Philippines à envoyer des observateurs à la 15ème session de l'Assemblée et à la 32ème session du Comité exécutif.

Mesures que l'Assemblée est invitée à prendre

3 L'Assemblée est invitée à approuver les demandes de la République du Panama et de la République des Philippines pour l'octroi du statut d'observateur.